



No de résolution
ou annotation

Règlements de la Corporation Municipale
de Notre-Dame des Pins

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS

À la séance du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins tenue lundi le 05 mars 2007, au lieu habituel des séances, et à laquelle étaient présents les Conseillers et Conseillère suivants :

Renald Busque	Jeannot Pomerleau
Lyne Bourque	Stéphane Auclair
Daniel Fortin	Marc Grenier

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire, Viateur Boucher

IL A ÉTÉ RÉGLÉ ET STATUÉ :

RÈGLEMENT 164-2007

**RÈGLEMENT ADOPTANT LE ZONAGE DE NOTRE-DAME-DES-PINS
« RÈGLEMENT DE ZONAGE »**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du règlement du plan d'urbanisme révisé de Notre-Dame-Des-Pins portant le numéro 163-2007, le Conseil désire remplacer l'actuel règlement de Zonage;

ATTENDU QUE des séances de travail ont été tenues à cet effet;

ATTENDU QU'un 1^{er} projet a été adopté à la séance du 08 janvier 2007;

ATTENDU QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance du 29 janvier 2007;

ATTENDU QU'un 2^e projet de règlement a été adopté lors de la séance du 12 février 2007;

ATTENDU QU'un registre pour la tenue d'un scrutin référendaire a été soumis aux personnes habiles à voter, le 01 mars 2007 ;

ATTENDU QU'il n'y a pas de scrutin référendaire;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir lu copie du règlement ainsi que lecture du plan d'Urbanisme et en dispense la lecture.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : RENALD BUSQUE
SECONDÉ PAR LYNE BOURQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

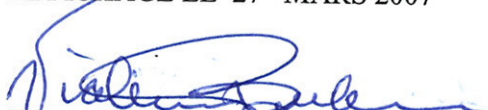
QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :


D'adopter le Règlement de Zonage de NOTRE-DAME-DES-PINS portant le numéro 164-2007 comme s'il était ici reproduit dans sa version complète et intégrale;

QUE le présent règlement portant le no 164-2007 remplace le règlement no 63-1990 ainsi que ses amendements subséquents;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À NOTRE-DAME-DES-PINS, CE 05 MARS 2007
APPROBATION REÇUE DE LA MRC, CERTIFICAT ÉMIS LE 20 MARS 2007
AFFICHAGE LE 27 MARS 2007


Viateur Boucher, Maire


François Fontaine, Sec.-trésorier

No

163